

*Séance extraordinaire du 7 octobre 2010*

*À cette séance extraordinaire tenue le septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Frédéric Vallières  
(présent en conférence téléphonique)  
Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard  
Monsieur Normand Tremblay  
Monsieur Scott Mitchell*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

***Renonciation à l'avis de convocation***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier*

2794-10-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que tous les membres du conseil présents dans la Municipalité renoncent à l'avis de convocation.*

***Acceptation des soumissions pour le pavillon des baigneurs***

*CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions nous sont parvenues dont l'une non conforme;*

- 1- Constructions Gérald Lapointe, Saint-Lambert au montant de : 228 176.81\$, taxes incluses. Soumission conforme en tous points.*
- 2- Constructions Martin Laplante, Sainte-Marie, au montant de : 263 064.07\$ taxes incluses. Soumission conforme en tous points.*
- 3- Scierie Bernard, St-Cyprien-des-Échemins, au montant de : 266 000.00\$ taxes incluses. Soumission conforme en tous points.*

***Construction Sylvain Lecours : Soumission non conforme : 227 198.08\$***

- 1- Une seule copie au lieu de trois pour le formulaire de soumission.*
- 2- Soumission non signée.*
- 3- La soumission n'est pas faite sur le formulaire fourni ( spécifications au devis et pas ventilé comme le demande le formulaire.*
- 4- Cautionnement non fourni à l'intérieur de la demande de soumission.*
- 5- Aucune résolution de compagnie.*

**Conditions inacceptables :**

**Une charge de 23.14 % d'intérêts après deux semaines de facturation.**

**Cautionnement et assurance prises aux frais de la Municipalité.**

**Refuse qu'une retenue soit prise.**

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard*

2795-10-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Constructions Gérald Lapointe ( 9060-3119 Québec Inc.) au montant de 228 176.81, taxes incluses étant le plus bas soumissionnaire pour la construction du pavillon des baigneurs. La soumission est conforme en tous points.*

**Nomination pour la surveillance des travaux de chantier**

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay*

2796-10-10

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Messieurs Clément Marcoux, Clément Roy et Frédérick Vallières pour la surveillance des travaux de chantier concernant la construction du pavillon des baigneurs.*

***Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 ( 2 ) du Code municipal.***

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Clément Roy à 19 :45 hres.*

*Clément Marcoux, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*